

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue par visioconférence et enregistrée le **14 décembre 2020 à 15 h 54**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

À distance :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
- M. François Marcoux, conseiller du district 3
- M. Danny Stewart, conseiller du district 4
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- M. Pierre Labonté, conseiller du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents et à distance : l'assistante-greffière et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 novembre 2020
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2020)-A-70 établissant les taux de taxes pour l'année 2021 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil - dépôt
 - 5.3. Autorisation générale de signatures de divers documents
 - 5.4. Nomination d'un substitut - Service du greffe
 - 5.5. Contrat de licence et d'abonnement - Edilex
 - 5.6. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat
 - 5.7. Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlements de différends
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Prolongation d'un préposé à la désinfection
 - 6.3. Restructuration du Service du greffe et nominations
 - 6.4. Augmentation salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers et les hors cadres)
 - 6.5. Révision des contrats de travail des hauts dirigeants (hors cadres)
 - 6.6. Conditions de travail du personnel cadre
 - 6.7. Prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-réceptionniste - Service des communications et relations citoyennes
 - 6.8. Prolongation de l'embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme Accès-Logis année

| Initiales | |
|-----------|-------|
| Maire | Grefe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

2020

- 8. URBANISME (aucun sujet)
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service - acceptation finale des travaux
 - 9.2. Entretien ménager - renouvellement de contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Ministère de la Culture et des Communications - engagement d'achat de livres québécois
 - 11.2. Don de livres jeunesse au campus primaire de Mont-Tremblant
 - 11.3. Accueil, soutien et perception des plateaux sportifs et culturels - contrat
 - 11.4. Renouvellement des ententes intermunicipales - installations de loisirs
- 12. POLICE
 - 12.1. Prise d'appels police - entente intermunicipale avec Ville de Blainville
 - 12.2. 9-1-1 Bell - transfert du centre secondaire d'appels d'urgence du Service de police
- 13. INCENDIE
 - 13.1. Entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie - municipalité de Brébeuf
 - 13.2. Entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie - municipalité de La Conception - adhésion
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 15. RAPPORT (aucun sujet)
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence du directeur général adjoint et de l'assistante-greffière; il est 15 h 54.

CA20 12 227

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

- 1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
- 2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAL

CA20 12 228

3.1. Séance ordinaire du 9 novembre 2020

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 novembre 2020, tel que déposé, en modifiant la résolution CA20 11 214 comme suit :

- modifier la période de prolongation de l'embauche temporaire de monsieur Normand Brunet « 2 novembre 2020 au 20 novembre 2020 » par « 9 novembre 2020 au 27 novembre 2020 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

CA20 12 229

4.1. Règlement (2020)-A-70 établissant les taux de taxes pour l'année 2021 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Danny Stewart dépose un projet de *Règlement (2020)-A-70 établissant les taux de taxes pour l'année 2021* et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

L'objet de ce règlement est inclus dans son titre.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA20 12
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

**Dépôt CA20 12
(5.2)**

5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 10 novembre 2017.

CA20 12 230

5.3. Autorisation générale de signatures de divers documents

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner des signataires pour les divers documents autorisés par la Ville afin de donner suite aux décisions des conseils municipal et d'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

D'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant, conjointement avec soit la directrice des affaires juridiques, soit la greffière, à signer tous les contrats pour donner effet à une résolution adoptée par l'un ou l'autre des conseils, par exemple, les divers contrats et protocoles d'entente, les ententes relatives aux travaux municipaux, les actes notariés (cession, acquisition, échange, servitude, droits superficiaires, etc.), les baux, les plans de cadastre et les autorisations d'occupation du domaine public, sans qu'il soit nécessaire de le mentionner à chacune des résolutions;

D'abroger la résolution CA06 04 104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 231

5.4. Nomination d'un substitut - Service du greffe

CONSIDÉRANT les articles 90 et 96 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il est possible que le greffier et le greffier adjoint soient empêchés d'agir;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'entériner la nomination de madame Christine Dugas à titre d'assistante-greffière substitut au greffier et au greffier adjoint, aux seules fins d'assister aux séances du conseil et de dresser le procès-verbal des actes et délibérations en cas d'incapacité d'agir de ces derniers, et ce, rétroactivement au 14 septembre 2020;

D'abroger les résolutions CA19 05 129 et CA20 03 077 en date du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 232

5.5. Contrat de licence et d'abonnement - Edilex

CONSIDÉRANT qu'Edilex a développé un système automatisé de rédaction d'appels d'offres et de contrats qui offre un ensemble d'outils et un encadrement juridique solide qui permet de créer les documents d'appel d'offres de façon sécuritaire et d'éliminer les erreurs potentielles;

CONSIDÉRANT qu'il serait avantageux pour la Ville et ses différents services de simplifier et alléger les tâches liées à la rédaction et à la révision des documents

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

juridiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de licence et d'abonnement avec Ediliex inc. au montant de 15 566,47 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), comprenant la mise à jour de la documentation, le service de dépannage juridique téléphonique, le soutien technique et l'archivage des modèles et des documents, et ce, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 233

5.6. Fiducie du Domaine Saint-Bernard - renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT que le mandat d'une fiduciaire vient à échéance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du mandat de madame Brigitte Simard en tant que fiduciaire de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de 2 ans, soit du 14 décembre 2020 au 14 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 234

5.7. Nominations et autorisations de représenter l'agglomération de Mont-Tremblant dans les modes de règlements de différends

CONSIDÉRANT que le nouveau *Code de procédure civile* privilégie les modes privés de prévention et de règlement des différends;

CONSIDÉRANT que la tenue de conférence de règlement à l'amiable fait notamment partie de ces modes de règlement des différends;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire qu'au moins un représentant de l'agglomération soit présent avec les avocats lors de ces conférences;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la directrice générale, le directeur général adjoint, la directrice des affaires juridiques ou la greffière représente l'agglomération de Mont-Tremblant lors de la tenue de tout mode de règlement des différends, notamment lors de conférence de règlement à l'amiable, et de les autoriser individuellement à poser tout acte nécessaire et à signer tout document, le tout conformément aux instructions qu'ils auront reçues du conseil d'agglomération;

QUE la présente résolution abroge la résolution CA17 12 307.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

Dépôt CA20 12

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

(6.1)

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant et une preuve de réussite des examens prévus dans le cadre du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence* pour un employé du MIP;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des travaux publics et Service de sécurité incendie

| Demande | Nom de la personne engagée | Statut | Fonction | Date d'embauche | Durée |
|----------------|-----------------------------------|---------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 2020-52 | Monsieur Julien Raymond | Temporaire | Journalier/chauffeur/opérateur | 23 novembre 2020 | Saison hivernale, 23 semaines |
| 2020-56 | Monsieur Sylvain Boutet | Régulier | Pompier | 9 décembre 2020 | Poste vacant |
| 2020-58 | Monsieur Dylan Hadet | Temporaire | Pompier | 9 décembre 2020 | 22 semaines (congé sans solde) |

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CA20 12 235

6.2. Prolongation d'un préposé à la désinfection

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un préposé à la désinfection en raison de la Covid-19;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche de monsieur Benoit Émond, à titre de préposé à la désinfection au Service des travaux publics à compter du 16 novembre 2020, et ce, jusqu'au retour à son poste saisonnier selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 236

6.3. Restructuration du Service du greffe et nominations

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de créer un poste dédié aux affaires juridiques afin de soutenir la direction générale, les directeurs et le conseil dans la mise en œuvre de leurs orientations, décisions et projets structurants dans le respect des lois et règlements;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de la greffière actuelle en 2021;

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

De créer le poste de directrice des affaires juridiques et de modifier l'organigramme de la Ville en conséquence;

De nommer Me Louise Boivin au poste de directrice des affaires juridiques à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir. Me Boivin occupera aussi la fonction de greffière adjointe jusqu'à ce que ce poste soit pourvu d'un titulaire;

De nommer madame Claudine Fréchette au poste de greffière à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 12 237

Modifiée par
la résolution
CA21 01 002

6.4. Augmentation salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers et les hors cadres)

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne et externe entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel cadre adoptée le 18 décembre 2017 par la résolution CA17 12 313 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT que le conseil fixe le pourcentage attribuable à l'ajustement de la structure salariale du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, à savoir que la Ville veut miser sur une équipe mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser que le pourcentage de l'ajustement de la structure salariale (excluant les cadres policiers et les hors cadres) soit fixé à 2,25 % pour l'année 2021, et que les minimums et maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers et les hors cadres) soient ajustées en conséquence à compter du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 238

6.5. Révision des contrats de travail des hauts dirigeants (hors cadres)

CONSIDÉRANT la stratégie de recrutement, de rétention et de valorisation de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne et externe entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du plan stratégique 2019-2023| Destination 2030, à savoir que la Ville veut miser sur une équipe mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature des contrats de travail amendés de la directrice générale et du directeur général adjoint à titre de hauts dirigeants (employés hors cadres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 239

6.6. Conditions de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT la stratégie de recrutement, de rétention et de valorisation du personnel cadre;

CONSIDÉRANT l'approbation par la résolution CA17 12 313 à l'effet qu'une mise à jour des conditions générales de travail des employés de niveau cadre (annexe 1) devait être effectuée;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le Service des ressources humaines et la firme PCI - Perreault Conseil inc.;

CONSIDÉRANT l'orientation 3 du plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030, à savoir que la Ville veut miser sur une équipe mobilisée pour offrir des services de qualité et assurer l'évolution performante de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modifications proposées par le Service des ressources humaines et la firme PCI - Perreault Conseil inc. concernant les conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 240

6.7. Prolongation de l'embauche temporaire d'une commis-réceptionniste - Service des communications et relations citoyennes

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir une préposée à l'accueil en raison de la Covid-19;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche temporaire de madame Annabelle Legendre à titre de commis-réceptionniste au Service des communications et relations citoyennes pour la période du 18 décembre 2020 au 26 février 2021, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 241

6.8. Prolongation de l'embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la liste des travaux à compléter;

CONSIDÉRANT que l'embauche temporaire d'un préposé à l'entretien des immeubles et des équipements pour 26 semaines se termine le 11 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'entériner la décision du Service des ressources humaines de prolonger l'embauche temporaire de monsieur David Prévost Labrosse à titre de préposé à l'entretien des immeubles et des équipements pour le Service des travaux publics, pour une période de 8 jours,

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffé |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

soit du 11 décembre au 23 décembre 2020, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN)..

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA20 12 242

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 au montant de 461 855,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 243

7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme Accès-Logis année 2020

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de contribuer à la hauteur de 10 % du coût d'application du programme de supplément de loyer;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-970, sujet à l'autorisation du conseil d'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser la somme de 11 250,85 \$ à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour le programme de supplément de loyer d'Accès-Logis pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA20 12 244

9.1. Parc du Centenaire - aménagement d'un bâtiment de service - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'un bâtiment de service ont été réalisés par Gestion B.G Surintendant de Chantier inc. selon les documents d'appel d'offres et la soumission acceptée par la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux d'aménagement d'un bâtiment de service au parc du Centenaire et de verser à Gestion B.G. Surintendant de Chantier inc. la somme de 7 862,41 \$, taxes en sus (projet 2019-42), correspondant à la retenue contractuelle résiduelle de 5 %;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

CA20 12 245 9.2. Entretien ménager - renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé en 2019 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2021-2022 et 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entreprise Entretien Mana inc. par la résolution CA19 12 329 et que le conseil doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2021-2022 et renouveler le contrat de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 210 822 \$, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2019-42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA20 12 246 11.1. Ministère de la Culture et des Communications - engagement d'achat de livres québécois

CONSIDÉRANT la résolution CA19 06 169 à l'effet de demander une aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le cadre de l'appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'enquête annuelle sur le nombre d'acquisitions de publications québécoises il s'avère que le nombre a été moindre que celui estimé et que la Ville souhaite optimiser l'aide financière obtenue du MCCQ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de s'engager à acheter d'ici la fin de l'année, des publications québécoises pour un montant de 4 425 \$ afin de se conformer aux critères d'attribution de l'aide financière accordée en 2019, et ce, à même le budget d'acquisition prévu pour 2020 (poste budgétaire 02-702-30-671).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 247 11.2. Don de livres jeunesse au campus primaire de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT que la Ville a des albums et des romans jeunesse qui ne sont plus aux normes selon sa politique de développement des collections;

CONSIDÉRANT le besoin en albums et romans du campus primaire Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4, 85 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de remettre au campus primaire de Mont-

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

Tremblant, 468 albums et roman jeunesse qui ne respectent plus les normes de la politique de développement des collections de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 248

11.3. Accueil, soutien et perception des plateaux sportifs et culturels - contrat

CONSIDÉRANT que le Service de la culture et des loisirs a procédé à l'appel d'offres public pour le soutien et la perception pour ses plateaux sportifs et culturels 2021 et 2022 et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Vivaction inc., le seul soumissionnaire et conforme, un contrat de soutien et de perception pour ses plateaux sportifs et culturels au montant de 184 320,40 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-90-447) pour les années 2021 et 2022 avec option de renouvellement pour l'année 2023 à la discrétion de la Ville, le tout conformément au document d'appel d'offres 2020-CL05, et réparti comme suit :

- Année 2021 : 59 932,40 \$;
- Année 2022 : 61 834,20 \$;
- Année 2023 : 62 553,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 249

11.4. Renouvellement des ententes intermunicipales - installations de loisirs

CONSIDÉRANT que les ententes intermunicipales intervenues avec les municipalités de Brébeuf et Montcalm viennent à échéance le 31 décembre 2020 et qu'elles souhaitent renouveler les ententes pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que les ententes visent à offrir aux résidents de ces municipalités, l'accès à la pratique libre d'activités (aréna, CAMT, terrains extérieurs, gymnases) et aux cours prévus dans la programmation de la Ville selon les tarifs prévus au règlement de tarification en vigueur, et en contrepartie d'une contribution monétaire à être versée à la Ville par les municipalités;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature des Ententes intermunicipales - Installation de loisirs à intervenir avec les municipalités de Brébeuf et Montcalm d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021, le tout conformément aux termes et conditions prévus aux ententes respectives telles que substantiellement présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

12. POLICE

CA20 12 250

12.1. Prise d'appels police - entente intermunicipale avec Ville de Blainville

CONSIDÉRANT que chaque corps de police au Québec a l'obligation de fournir lui-même tous les services qu'il doit offrir selon son niveau de compétence, lesquels services sont définis dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur*

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

niveau de compétence (RLRQ, c. P-13.1, r.6);

CONSIDÉRANT que les services de niveau 1 que doit fournir tout corps de police au Québec comprennent la réponse à toute demande d'aide d'un citoyen, la répartition et la prise en charge de cette demande d'aide dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant désire que la répartition des appels de son corps de police soit temporairement effectuée par le CSAU-police (centre secondaire d'appels d'urgence-police) de la Ville de Blainville afin de pallier le manque de personnel;

CONSIDÉRANT que les appels non urgents de jour et de soir continueront d'être traités par la répartition de Mont-Tremblant et que les répartitrices continuent d'accueillir les citoyens sur place de jour et de soir;

CONSIDÉRANT que le transfert des « appels police » au CSAU-police de Blainville n'entraînera aucune mise à pied et aucune suppression de poste;

CONSIDÉRANT que toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, conformément aux dispositions des articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le 2^e paragraphe du sixième alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1) permet à la Ville de Blainville et à la Ville de Mont-Tremblant de conclure entre elles une entente relative à la fourniture de services de répartition des appels d'un corps de police, sous réserve que cette entente ou sa cessation, avant qu'elle n'arrive à échéance, soit approuvée par la ministre de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Blainville pour les services de traitement et de répartition des « appels police », au coût mensuel de 6 378,91 \$, plus taxes si applicable (poste budgétaire 02-210-00-499), telle que substantiellement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA20 12 251

12.2. 9-1-1 Bell - transfert du centre secondaire d'appels d'urgence du Service de police

CONSIDÉRANT que jusqu'à tout récemment les lignes 9-1-1 étaient transférées vers le Service de police de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité de Lac-Tremblant-Nord sont maintenant desservies par la Ville de Blainville pour leurs « appels police »;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer Bell 9-1-1 que le fournisseur de réception et de répartition des appels de services de police pour la Ville de Mont-Tremblant et pour la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est la Ville de Blainville, et ce, depuis le 10 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

13. INCENDIE

CA20 12 252

13.1. Entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie - municipalité de Brébeuf

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie intervenue entre la Ville et la municipalité de Brébeuf en date du 9 juin 2016 s'est renouvelée pour une période additionnelle de deux ans, se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'étude des coûts pour la fourniture de ces services, les parties conviennent de la nécessité de modifier l'entente existante et de la remplacer par une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du *Code municipal* et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente avec la municipalité de Brébeuf pour la fourniture de service de sécurité incendie pour une période 5 ans et un mois, débutant le 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA20 12 253

13.2. Entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie - municipalité de La Conception - adhésion

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Conception a manifesté son désir de conclure une entente avec la Ville de Mont-Tremblant en matière de Services de sécurité incendie et qu'il y a lieu d'établir les conditions s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de consentir à la conclusion d'une entente avec la municipalité de La Conception relative à la fourniture de services de sécurité incendie, sujet aux conditions à être déterminées et acceptées et à l'autorisation, par résolution, des conseils municipaux des deux municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

15. RAPPORT (aucun sujet)

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE (aucune)

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de la mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, madame Kimberly Meyer et de monsieur le conseiller François Marcoux.

| Initiales | |
|-----------|--------|
| Maire | Greffe |

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

14 décembre 2020

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

CA20 12 254

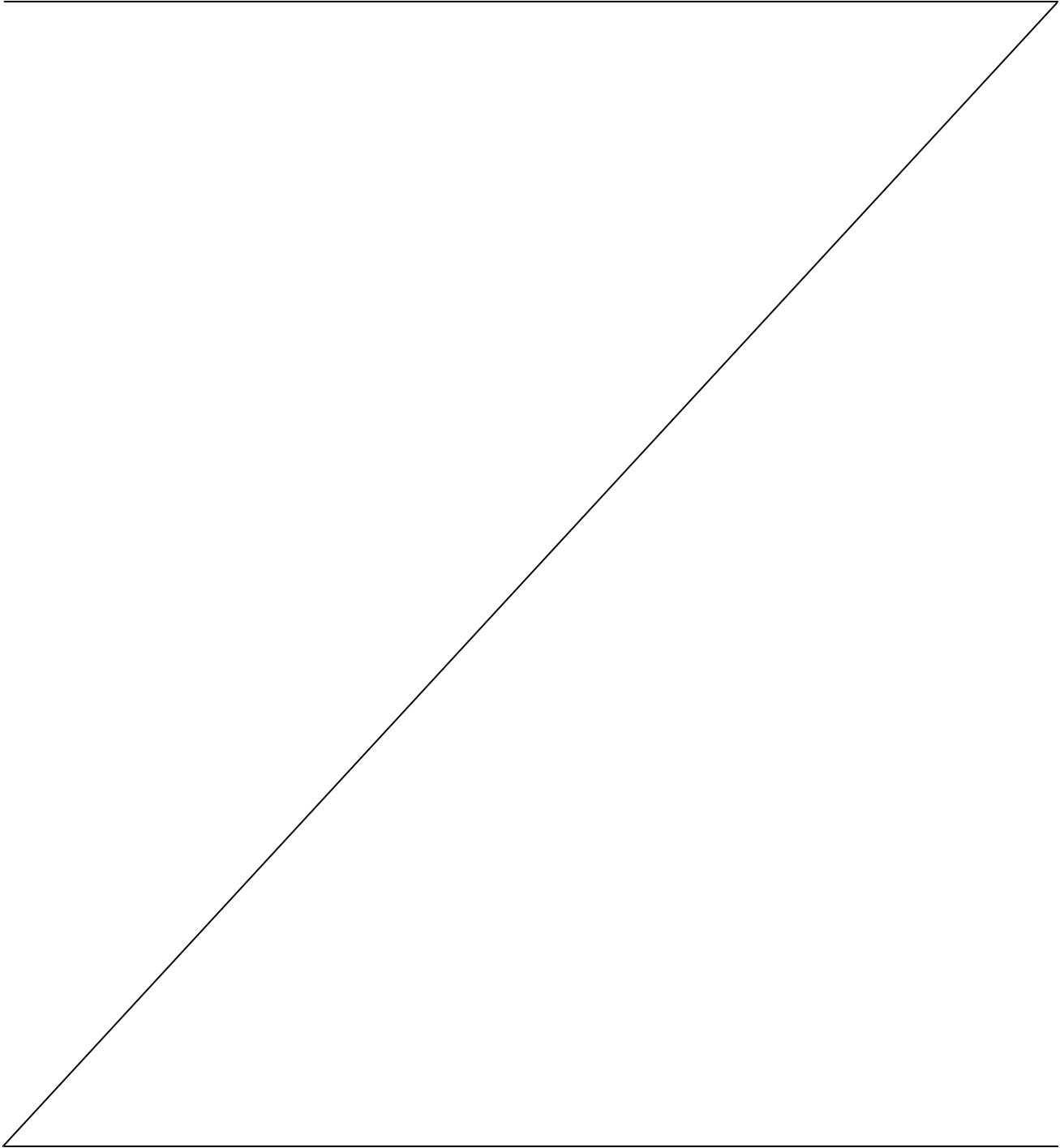
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Assistante-greffière



| | |
|-----------|--------|
| Initiales | |
| Maire | Greffé |